Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°32/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande en date du 9 janvier 2024 de M. Geoffrey LACHAUME 166 route du Levant 74910 USINENS, pour stationner un camion-toupie devant le 20 Grande rue afin de couler une dalle à l'intérieur de l'immeuble du 20 grande rue, lundi 22 janvier 2024 de 13h à 17h,
Vu le
Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux, lundi 22 janvier 2024 de 13h à 17h la circulation des véhicules sera interdite du numéro 16 au numéro 40 Grande rue.

ARTICLE 2 : La signalisation provisoire réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par le demandeur.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.
- À M. Geoffrey LACHAUME 166 route du Levant 74910 USINENS

A Seyssel, le 9 janvier 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

MAIRIE DE SEYSSEL R.F. Haute-Savoie